

Osons un vrai débat de société sur le dopage

La commission sénatoriale ne va pas assez loin

Patrick Trabel

Sociologue, professeur à l'université Paris-Ouest-Nanterre. Dirige le groupe « Sciences sociales et dopage » au sein du Centre de recherches sur le sport et le mouvement (CERSM) depuis 2002

L'argumentation, dans les discussions sur le dopage, peine souvent à s'extraitre de l'affaire du jour et de jugements sévères sur l'efficacité des dispositifs antidopage. A ce titre, l'initiative de la commission d'enquête sénatoriale chargée d'en évaluer l'efficacité mérite d'être saluée, car elle s'extrait de ces débats. Mais ce travail s'est malheureusement privé d'enquêtes sociologiques qui auraient pu enrichir les constats et les propositions.

Dans le rapport remis le 24 juillet, la description des pratiques dopantes s'appuie sur les témoignages de quelques personnalités et mobilise l'outil statistique, même si les limites de cette dernière approche ont été mentionnées. Les enquêtes sociologiques permettent pourtant de faire apparaître la variété des pratiques dopantes.

Les sportifs sont parfois soumis à des formes de contrainte particulièrement fortes. Ils peuvent également être conduits à des consommations récréatives. Ils peuvent tenter de jouer avec les limites (par exemple, lorsqu'ils ont été provisoirement autorisés à se soigner), essayer de tricher, mais peuvent également s'inquiéter pour leur santé en consultant des conseils. Souvent, ils expériementent, essayant de mesurer les effets et les dangers, abandonnent, reprennent en changeant de produit et en modifiant les doses, puis limitent (ou non) leur consommation.

Il paraît du coup décisif de s'intéresser à la dimension sociale de ces pratiques pour saisir leur diversité et cela n'a pas pu être saisi par la commission.

Celle-ci s'est appuyée essentiellement sur des lectures de médecins et de juristes dont, sans critiquer la légitimité, on signalera une limite : ces approches sont individualisantes et forment des jugements qui sont marqués par la santé et la responsabilité de l'individu.

Les dimensions collectives, les relations sociales, les contextes institutionnels sont mentionnés par les protagonistes mais, pour une meilleure compréhension de la réalité du dopage, il est fort dommageable de se priver d'analyses émanant des spécialistes en sciences sociales disposant de leurs propres moyens d'enquête et d'analyse.

Ceux-ci auraient pu permettre de livrer également un autre regard sur les dispositifs. L'activité préventive, par exemple, est décrite dans le rapport comme un des piliers de l'antidopage, mais sa réalité n'est pas examinée finement. Le rapport relaye une demande d'action « plus précoce », s'inscrivant « dans la durée ».

Nos travaux pointent un décalage entre les discours entretenus par les responsables des politiques préventives (au gouvernement et dans les institutions sportives) et les réalités de leur mise en œuvre sur le terrain : des demandes peu nombreuses, un désintérêt, un écart entre les contenus de l'information et les préoccupations de la « cible » (on a recensé

des cours détaillés sur le métabolisme dispensés à des apprentis de niveau CAP!). Dans nos enquêtes, on a également pointé que les spécialistes de la prévention ne parvenaient pas à s'accorder sur le message à diffuser dès lors que celui-ci s'écartait d'une exégèse vulgarisée des lois antidopage. Prise dans des jeux de pouvoir entre institutions concurrentes, la prévention, comme les politiques de la recherche sur le dopage ou d'autres modalités d'actions publiques, est marquée par des contradictions, des engagements velleitaires, d'autres plus militants qui suscitent méfiances et réserves lorsque ces initiatives bousculent les rapports de force.

Le rapport du Sénat recense, lui, tous les modes d'intervention publique ayant trait au dopage. Cependant, il ne se préoccupe que timidement de l'activité réelle de chacun de ces dispositifs. Si le format des auditions parlementaires ne permettait pas aux protagonistes de raconter avec précision la réalité de leurs actions, le travail aurait pu prendre en compte des travaux qui visent à les décrire et à les analyser.

Comme c'est le cas dans d'autres dossiers sanitaires, les spécialistes de l'analyse de l'action publique auraient sans doute pu être convoqués pour rendre compte de leurs recherches sur les conditions du

Si le format des auditions parlementaires ne permettait pas aux protagonistes de raconter avec précision la réalité de leurs actions, le travail aurait pu prendre en compte des travaux qui visent à les décrire et à les analyser

débat sur le dopage. Or beaucoup d'acteurs qui ont sans doute beaucoup à dire s'en trouvent exclus.

Est-ce que la lutte contre le dopage justifie que l'on empiète sur la vie privée et les libertés de certains sportifs (ils doivent donner les informations sur leur localisation trois mois à l'avance et peuvent être contrôlés de 6 heures à 21 heures) ? Est-ce qu'elle justifie la levée du secret médical, comme l'a proposé une personne auditionnée ? Est-ce qu'elle justifie la dépense d'autant d'argent (le rapport mentionne un calcul pour obtenir le coût d'un contrôle positif, en divisant le budget de l'Agence française de lutte contre le dopage par le nombre de cas positifs, qui revient à 96 379 euros pour un contrôle positif) ?

Or, les lieux où se font ces choix sont notamment fermés aux sportifs eux-mêmes. Il n'est donc pas surprenant que la lutte antidopage ne soit pas leur lutte, alors même qu'ils sont les premiers concernés tant dans leur santé que dans les modalités d'exercice de leur métier. En ce qui concerne le « dopage de masse » pour reprendre l'expression du rapporteur, on peut noter que les citoyens sont là encore exclus du débat.

On n'hésite pas à convoquer un débat public sur des sujets très techniques, comme les nanotechnologies. Mais alors que beaucoup peuvent être concernés par le « dopage des pauvres », comme le décrit justement l'éducateur sportif Yann Auberon – on a tous un enfant dans un voisin ou un proche qui peut prendre sans aucun contrôle des produits dangereux –, un débat réellement public, à l'ombre des affaires médiatisées, reste à organiser. Il permettrait de faire entendre la voix de ceux qui ont à comprendre et à dire de ce phénomène. ■

La commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité de la lutte contre le dopage a rendu son rapport le 24 juillet. Il établit 60 propositions pour affiner la connaissance des pratiques et des risques du dopage, ainsi que pour améliorer l'efficacité de prévention et de contrôle